



COMMUNE DE
MARCHIN

Conformément à l'article L1122-24 al 1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation et de l'article 34 du ROI du Conseil communal, **un point supplémentaire** est inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal qui se tiendra le

le LUNDI 28 mars 2022 à 20 heures
dans le salle du Conseil communal

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

SEANCE PUBLIQUE

10. CSL RCA - Comptes 2021 - Budget 2022 - Décision

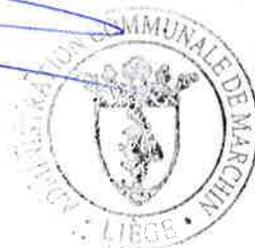
Fait à Marchin, le 22 mars 2022,

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

Renaud JALLET



Adrien CARLOZZI